

—
FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE
—

**Calendrier
prévisionnel
des examens
professionnels**

2027

INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Les examens professionnels concernent les agents titulaires d'un grade nommé sur un emploi permanent dans la fonction publique territoriale et permettent une évolution de carrière dans le cadre d'emplois occupé (AG = par avancement de grade) ou immédiatement supérieur (PI = par promotion interne).

Un examen professionnel peut être ajouté ou supprimé, des dates modifiées à l'appréciation et à l'initiative des autorités organisatrices. Ces changements ne sont susceptibles d'aucune réclamation de la part des candidats déjà inscrits ou ayant l'intention de s'inscrire.

Les autorités organisatrices mettent en garde contre les annonces erronées d'examens professionnels diffusés par voie de presse. Il appartient à tout candidat de faire les démarches auprès d'elles pour obtenir la confirmation des dates effectives d'organisation.

L'organisation de certains concours et examens professionnels s'opère à l'échelle de départementale, régionale ou nationale.

Pour toute information, contactez le centre de gestion organisateur. Consultez régulièrement le site internet du CDG organisateur pour être informé de toute mise à jour. Tous les dossiers devront impérativement être déposés ou envoyés par voie postale au centre de gestion chargé de l'organisation de l'examen professionnel.

2 TYPES D'EXAMEN

EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Accéder à un grade supérieur à
l'intérieur d'un même cadre
d'emplois.

EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Accéder à un grade supérieur dans
un autre cadre d'emplois.

LES MODALITES D'INSCRIPTION AUX EXAMENS PROFESSIONNELS

Pour les examens professionnels organisés par les centres de gestion

Suivant le centre de gestion organisateur, vous pouvez :

- soit vous préinscrire en ligne sur le site internet du centre de gestion organisateur, pendant la période de retrait du dossier d'inscription,
- soit retirer un dossier d'inscription sur place ou par voie postale auprès du centre organisateur.

Pour les examens professionnels organisés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Pour obtenir un dossier d'inscription, vous pouvez :

- soit envoyer à l'une des délégations régionales ou au siège du CNFPT une demande écrite de dossier, accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 160 grammes environ
- soit vous préinscrire en ligne pendant la période de retrait du dossier d'inscription sur le site internet du CNFPT

CNFPT

> Délégation du Doubs – 8 C rue Jacquard – 25000 Besançon –
03 81 41 98 49

> Siège du CNFPT – 80 rue de Reuilly – CS 41232 – 75578 Paris

> www.cnfpt.fr

Aucune demande de dossier d'inscription ne sera prise par téléphone, télécopie ou messagerie électronique. Les dates et horaires de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription doivent impérativement être respectés sous peine de rejet de l'inscription par l'autorité organisatrice. Consultez les sites internet ou contactez le centre de gestion organisateur pour connaître les modalités d'inscription précises.

LES EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Les examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale sont en principe organisés par les centres de gestion départementaux. Certains examens peuvent également être organisés par les collectivités locales non affiliées à ces centres (grandes collectivités).

Les examens d'administrateur et d'ingénieur en chef de classe normale sont organisés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Les examens professionnels de la filière sapeur-pompier professionnels sont de la compétence de la direction de la sécurité civile, exceptés les grades non officiers qui relèvent de celles des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Les conditions d'accès précisées dans ce document sont les conditions d'inscription au tableau d'avancement de grade (AG) ou sur la liste d'aptitude de promotion interne (PI).

Sauf disposition contraire dans la réglementation de l'examen, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par les statuts particuliers.

Filière Catégorie	administrative	technique	MEDICO-SOCIALE		sécurité	animation	SPORTIVE	culturelle		sapeur-pompier professionnel
			Sociale	Médicale et paramédicale				Patrimoine et Bibliothèque	Artistique	
A	<ul style="list-style-type: none"> Administrateur (examen CNFPT) Attaché principal AG 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieur en chef de classe normale (examen CNFPT) Ingénieur PI 	<ul style="list-style-type: none"> Assistent socio-éducatif de classe exceptionnelle AG Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle AG 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre supérieur de santé paramédical AG Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle AG 	<ul style="list-style-type: none"> Directeur de police municipale PI 		<ul style="list-style-type: none"> Conseiller principal des activités physiques et sportives AG 	<ul style="list-style-type: none"> Bibliothécaire principal AG Attaché principal de conservation du patrimoine AG 	<ul style="list-style-type: none"> Directeur d'enseignement artistique 2^{ème} catégorie PI Professeur d'enseignement artistique PI 	<ul style="list-style-type: none"> Commandant de SPP AG Cadre supérieur de santé de SPP AG
B	<ul style="list-style-type: none"> Rédacteur principal de 1^{ère} classe AG Rédacteur principal de 2^{ème} classe AG Rédacteur principal de 2^{ème} classe PI 	<ul style="list-style-type: none"> Technicien principal de 1^{ère} classe AG Technicien principal de 2^{ème} classe AG Technicien principal de 2^{ème} classe PI 	<ul style="list-style-type: none"> Moniteur éducateur et intervenant familial principal AG 		<ul style="list-style-type: none"> Chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe AG Chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe AG Chef de service de police municipale PI 	<ul style="list-style-type: none"> Animateur principal de 1^{ère} classe AG Animateur principal de 2^{ème} classe AG Animateur principal de 2^{ème} classe PI 	<ul style="list-style-type: none"> Educateur des APS principal de 1^{ère} classe AG Educateur des APS principal de 2^{ème} classe AG Educateur des APS principal de 2^{ème} classe PI 	<ul style="list-style-type: none"> Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe AG Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe AG Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe PI 	<ul style="list-style-type: none"> Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe AG Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe AG 	<ul style="list-style-type: none"> Lieutenant hors classe de SPP AG Lieutenant de 1^{ère} classe de SPP AG
C	<ul style="list-style-type: none"> Adjoint administratif principal 2^{ème} classe AG 	<ul style="list-style-type: none"> Agent de maîtrise PI Adjoint technique principal 2^{ème} classe AG 	<ul style="list-style-type: none"> Agent social principal 2^{ème} classe AG 			<ul style="list-style-type: none"> Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe AG 		<ul style="list-style-type: none"> Adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe AG 		<ul style="list-style-type: none"> Sergent de SPP PI

FILIERE ADMINISTRATIVE

Conditions d'inscription

ATTACHE PRINCIPAL (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux attachés justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5e échelon du grade d'attaché

Période de
retrait des
dossiers

Date limite
de dépôt des
dossiers

Date des
épreuves

Centre de gestion
organisateur
(Voir page 3)

Programmation
prévisionnelle

Du 03/11/26
Au 16/12/26

24/12/26

08/04/2027

Concours-territorial.fr

2029

REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 6ème échelon du grade rédacteur principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

PAS ORGANISE EN 2027

Concours-territorial.fr

2028

REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade de rédacteur et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

PAS ORGANISE EN 2027

Concours-territorial.fr

2028

REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et comptant au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement, ou au moins 10 de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins 4 ans..

PAS ORGANISE EN 2027

Concours-territorial.fr

2028

REDACTEUR (CATEGORIE B) – EXAMEN DE PROMOTION INTERNE RESERVE AUX SECRETAIRES DE MAIRIE

Par dérogation aux conditions de la promotion interne classiques, peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude (de promotion interne) au grade de rédacteur, après avoir validé un examen professionnel sanctionnant une formation qualifiante aux fins d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie, les fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'adjoint administratif principal de 1re et ou de 2e classe, comptant au moins huit ans de services publics effectifs dans un emploi de catégorie C.

PAS ORGANISE EN 2027

Concours-territorial.fr

2028

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE C) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs ans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Du 20/10/26
Au 25/11/26

03/12/26

18/03/2027

Concours-territorial.fr

2029

FILIERE TECHNIQUE

Conditions d'inscription

INGENIEUR (CATEGORIE A) – PROMOTION INTERNE

- 1er examen : Ouvert aux techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.
 - 2ème examen : fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas de membre du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
---------------------------------	-----------------------------------	-------------------	----------------------------------------------	------------------------------

PAS ORGANISE EN 2027

Concours-territorial.fr

2028

TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 6ème échelon du grade technicien principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Du 13/10/26
Au 18/11/26

26/11/26

15/04/2027

Concours-territorial.fr

2029

TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade de technicien et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Du 13/10/26
Au 18/11/26

26/11/26

15/04/2027

Concours-territorial.fr

2029

TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert :
 - aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique ;
 - aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, et aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1re classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.

Du 13/10/26
Au 18/11/26

26/11/26

15/04/2027

Concours-territorial.fr

2029

AGENT DE MAITRISE (CATEGORIE C) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins 7 ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins 7 ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois

Du 01/09/26
Au 07/10/26

15/10/26

28/01/2027

Concours-territorial.fr

2029

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE C) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux adjoints techniques ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

PAS ORGANISE EN 2027

Concours-territorial.fr

2028

FILIERE MEDICO SOCIALE (sous filière sociale)

Conditions d'inscription

ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Justifier, au plus tard le 31 décembre de l'année du tableau d'avancement, d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3e échelon du grade d'assistant socio-éducatif.

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
Du 16/03/27 Au 21/04/27	29/04/27	A compter du 16/09/2027	Concours-territorial.fr	2029

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Justifier, au plus tard le 31 décembre de l'année du tableau d'avancement, d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3e échelon du grade d'éducateur de jeunes enfants.

Du 13/10/26 Au 18/11/26	26/11/26	A compter du 11/02/2027	Concours-territorial.fr	2027
----------------------------	----------	-------------------------	----------------------------------------------------------------------	------

MONITEUR EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant atteint le 4ème échelon du grade de moniteur éducateur et intervenant familial et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

PAS ORGANISE EN 2027	Concours-territorial.fr	2028
----------------------	----------------------------------------------------------------------	------

AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE C) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux agents sociaux ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

PAS ORGANISE EN 2027	Concours-territorial.fr	2028
----------------------	----------------------------------------------------------------------	------

FILIERE MEDICO SOCIALE (sous filière médicale et paramédicale)

Conditions d'inscription

BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux biologistes, vétérinaires, pharmaciens de classe normale ayant atteint le 6^{ème} échelon de leur grade ainsi que les biologistes, vétérinaires, pharmaciens hors classe, qui justifient de 4 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois.

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
PAS ORGANISE EN 2027			Concours-territorial.fr	2029

CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux cadres de santé de 1ère classe comptant au moins trois ans de services dans un corps ou cadre d'emplois de cadre de santé.

PAS ORGANISE EN 2027	Concours-territorial.fr	2028
----------------------	----------------------------------------------------------------------	------

FILIERE SECURITE

Conditions d'inscription

DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE (CATEGORIE A) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux fonctionnaires territoriaux justifiant de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chefs de service de police municipale.

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
Du 25/08/26 Au 30/09/26	08/10/26	03/12/2026	Concours-territorial.fr	2030

PAS ORGANISE EN 2027

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 6ème échelon du grade de chef de service de police municipale principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

PAS ORGANISE EN 2027

Centre de gestion de la Marne (CDG77)
www.cdg77.fr

2028

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade chef de service de police municipale et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

PAS ORGANISE EN 2027

Centre de gestion de la Marne (CDG77)
www.cdg77.fr

2028

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins 8 ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement

PAS ORGANISE EN 2027

Centre de gestion de la Marne (CDG77)
www.cdg77.fr

2029

FILIERE ANIMATION

Conditions d'inscription

ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 6ème échelon du grade d'animateur principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

PAS ORGANISE EN 2027

Concours-territorial.fr

2028

ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

PAS ORGANISE EN 2027

Concours-territorial.fr

2028

ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, comptant au moins 12 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

PAS ORGANISE EN 2027

Concours-territorial.fr

2028

ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE C) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C

PAS ORGANISE EN 2027

Concours-territorial.fr

2028

FILIERE SPORTIVE

Conditions d'inscription

CONSEILLER PRINCIPAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux conseillers qui justifient d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5e échelon du grade de conseiller

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
---------------------------------	-----------------------------------	-------------------	----------------------------------------------	------------------------------

PAS ORGANISE EN 2027

Centre de gestion du Calvados (CDG14)
www.cdg14.fr

2028

EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 6ème échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

Du 15/09/26
Au 21/10/26

29/10/26

14/01/2027

Concours-territorial.fr

2029

EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Du 15/09/26
Au 21/10/26

29/10/26

14/01/2027

Concours-territorial.fr

2029

EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux opérateurs des activités physiques et sportives titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins 10 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives

PAS ORGANISE EN 2027

Centre de gestion de l'Ille et Vilaine (CDG35)
www.cdg35.fr

2030

EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux opérateurs des activités physiques et sportives titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins 8 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

PAS ORGANISE EN 2027

Centre de gestion de l'Ille et Vilaine (CDG35)
www.cdg35.fr

2030

FILIERE CULTURELLE (sous filière patrimoine et bibliothèque)

Conditions d'inscription

BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux bibliothécaires qui justifient, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5ème échelon du grade de bibliothécaire

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
---------------------------------	-----------------------------------	-------------------	----------------------------------------------	------------------------------

PAS ORGANISE EN 2027

CIG Petite Couronne (CIG929394)
www.cig929394.fr

2028

ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établie le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5ème échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.

PAS ORGANISE EN 2027

Concours-territorial.fr
Centre de gestion de l'Ille et Vilaine (CDG35)
www.cdg35.fr

2028

FILIERE CULTURELLE (sous filière patrimoine et bibliothèque)

Conditions d'inscription

ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHES PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 6ème échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
			Concours-territorial.fr	2028

ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHES PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

PAS ORGANISE EN 2027			Concours-territorial.fr	2028
----------------------	--	--	----------------------------------------------------------------------	------

ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHES PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.

PAS ORGANISE EN 2027			Concours-territorial.fr	2028
----------------------	--	--	----------------------------------------------------------------------	------

ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE C) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux adjoints du patrimoine ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

PAS ORGANISE EN 2027			Centre de gestion de la Côte d'Or (CDG21) www.cdg21.fr	2028
----------------------	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------	------

FILIERE CULTURELLE (sous filière artistique)

Conditions d'inscription

DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 2EME CATEGORIE (CATEGORIE A) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux professeurs d'enseignement artistique qui âgés de quarante ans au moins, justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans cet emploi.

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
Du 05/01/27 Au 10/02/27	18/02/27	19/05/2027	Concours-territorial.fr	2030

PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (CATEGORIE A) – PROMOTION INTERNE

Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe. (Seules les années de services stagiaire et titulaire sont prises en compte ; les services de contractuel ne sont pas pris en compte).

PAS ORGANISE EN 2027			Répartition entre CDG concours-territorial	2028
----------------------	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------	------

ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Spécialités : Musique – Danse – Arts plastiques – Art dramatique

Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 6ème échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

Du 15/09/26 Au 21/10/26	29/10/26	A compter du 01/02/2027	CIG Grande Couronne (CIG78-91-95) www.cigversailles.fr	2029
----------------------------	----------	-------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	------

ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Spécialités : Musique – Arts plastiques – Art dramatique

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Du 15/09/26 Au 21/10/26	29/10/26	A compter du 01/02/2027	Centre de gestion de l'Ille et Vilaine (CDG35) www.cdg35.fr	2029
----------------------------	----------	-------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	------

FILIERE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS

Conditions d'inscription

CADRE SUPERIEUR DE SANTE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (CATEGORIE A) – AVANCEMENT DE GRADE

Peuvent être nommés cadres supérieurs de santé de sapeurs-pompiers professionnels, après inscription sur un tableau d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, les cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels de 1re classe comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé et lauréats de l'examen professionnel.

Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Centre de gestion organisateur (Voir page 3)	Programmation prévisionnelle
---------------------------------	-----------------------------------	-------------------	----------------------------------------------	------------------------------

PAS ORGANISE EN 2027

Centre de gestion du Nord (cdg59)
www.cdg59.fr

2028

LIEUTENANT HORS CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux lieutenants de 1re classe justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 5e échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.

PAS ORGANISE EN 2027

Centre de gestion de l'Ille et Vilaine (CDG35)
www.cdg35.fr

2028

LIEUTENANT DE 1ERE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (CATEGORIE B) – AVANCEMENT DE GRADE

Ouvert aux lieutenants de 2e classe ayant au moins atteint, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, le 4e échelon et justifiant à cette date de trois ans de services effectifs dans ce grade

Du 08/09/26
Au 14/10/26

22/10/236

02/02/2027

Centre de gestion de la Gironde (CDG33)
www.cdg33.fr

2029

SERGEANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (CATEGORIE C) – PROMOTION INTERNE

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude de sergent de sapeurs-pompiers professionnel établie au titre de la promotion interne les candidats déclarés admis après examen professionnel, les caporaux et caporaux-chefs de sapeurs-pompiers professionnels justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la sélection par cette voie est organisée, de six ans au moins de services effectifs dans leur grade ou dans ces deux grades et de la validation de la totalité des unités de valeur de la formation à l'emploi de chef d'équipe.

PAS ORGANISE EN 2027

Concours-territorial.fr

2028